

Bonjour à toutes et à tous,

C'est encore un plaisir de vous écrire un petit mot pour la nouvelle édition de notre journal. La période estivale est déjà loin derrière nous et Noël arrive à grands pas. Il me semble que je n'ai pas pu en profiter à mon goût tellement elle est passée vite.

Nous avons repris les négociations tel que prévu en septembre et comme je vous le mentionnais au début de l'été, nous avons des dates de cédulées jusqu'à la fin décembre. Il est encore trop tôt pour vous dire si nous aurons terminé la négociation avant les fêtes.

Cet été, nous avons été occupés par un gros dossier de réorganisation au bureau de contrôle de Montréal. Effectivement, l'employeur nous a mentionné qu'il réorganiserait le travail de façon majeure au bureau de contrôle. Après plusieurs rencontres, nous en sommes venus à une entente. Cette entente a été communiquée aux employés-es concernés-es le 22 septembre dernier. Je vous résume cette entente : il y a fusion des postes de commis service clientèle (BCO) (22 postes) et de préposé au contrôle (BCC) (14 postes), qui deviennent représentants-es BCGM, classe 6. Des 36 postes existants, il en demeure 34, donc 2 abolitions de poste. Un poste de commis sénior est ajouté. Dorénavant, il y aura 12 chaises sur des horaires de rotation et 22 chaises sur horaire de jour.

Les 2 personnes les plus jeunes en ancienneté se sont vu abolir leur poste et pourront aller déplacer selon les modalités prévues à la convention collective. De plus, 3 personnes ont décidé de prendre leur retraite et le poste additionnel de sénior qui a été comblé par une personne du groupe concerné, font en sorte qu'il y a 4 postes de représentants BCGM à combler ainsi qu'un 5^e poste à combler dû à l'impossibilité d'une personne à s'ajuster à un horaire sur rotation et qui sera relocalisée à un moment opportun. Les horaires ont été offerts par ancienneté parmi les personnes concernées dans un processus de repositionnement qui a eu lieu le 18 octobre. Ce processus a permis à chaque personne de se voir attribuer un nouvel horaire.

Ces changements créent de l'inquiétude et aussi de la grogne parmi le groupe et je le comprends. Il faut aussi comprendre que nous avons préféré prendre une entente plutôt que de se voir imposer des scénarios qui impactaient encore plus sérieusement les conditions de travail de nos membres ainsi que le nombre d'abolitions de postes prévues dans certains scénarios présentés par l'employeur.

Dans un autre ordre d'idée, dans la dernière édition de notre journal, je vous ai fait part des changements qui se sont effectués au SEPB Québec. Il y a un autre changement qui nous touche d'un peu plus près... le départ à la retraite de notre consœur et amie Chantal Dumoulin, présidente du SEPB Québec et ex présidente du SEPB 463. Effectivement, Chantal prend sa retraite le 1^{er} janvier 2017.

Je suis convaincu que vous vous joignez à moi pour lui souhaiter une belle et longue retraite. Je profite aussi de l'occasion pour remercier Chantal pour sa grande implication au sein du 463 et du SEPB Québec. Pour ceux qui la connaissent, son plus grand défi sera de prendre un peu soin d'elle avant de prendre soin des autres, mais enfin... je suis certain qu'elle y arrivera.

Le comité exécutif du SEPB Québec a entériné une résolution qui proposait la nomination de monsieur Loïc Breton, président de la section locale 574, au poste de président du SEPB Québec, en remplacement de Chantal Dumoulin.

Je remercie tous ceux et celles qui ont collaboré à cette édition de notre journal.

Bonne lecture

Pierre Tourville
Président SEPB 463